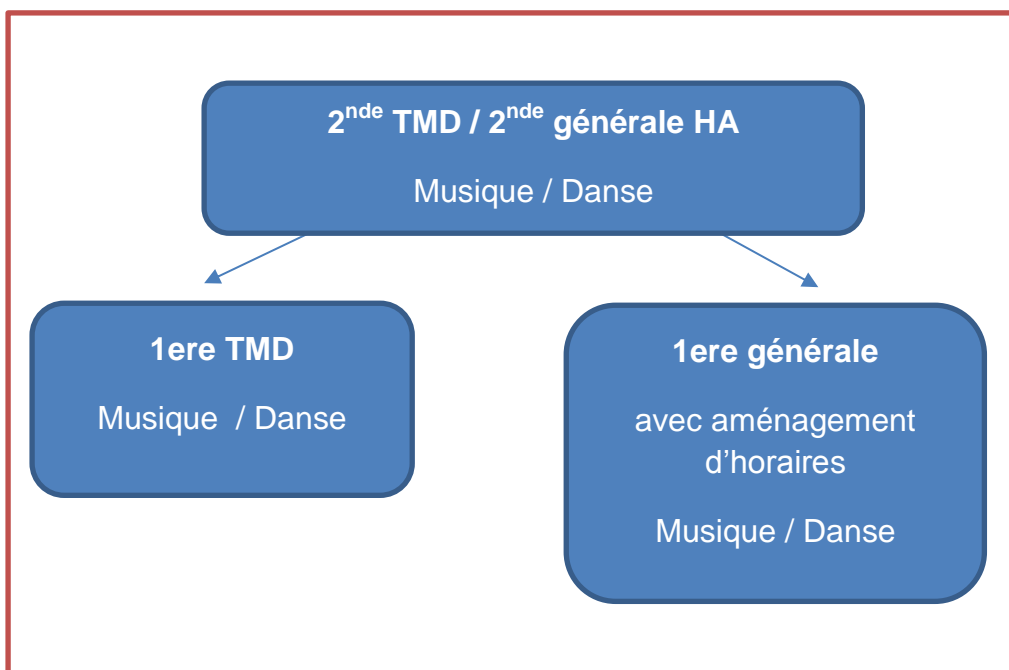


## Classes à horaires aménagés au lycée

### La série TMD – Techniques de la Musique et de la Danse

#### Seconde générale Musique / Danse avec aménagement d'horaires

- ❖ Le lycée Georges Clémenceau (Académie de Montpellier) et le Conservatoire de Montpellier Méditerranée Métropole proposent aux élèves musiciens et danseurs un enseignement spécifique grâce au dispositif de classes à « horaires aménagés » sous la forme :
  - **Soit d'une filière technologique** dès l'entrée en seconde qui prépare pendant la durée de trois années au lycée à un baccalauréat professionnalisant de technicien de la musique et de la danse.
  - **Soit d'une seconde générale** associant un aménagement d'horaires pour les enseignements suivis au conservatoire et des enseignements spécifiques d'histoire et d'analyse musicale et chorégraphique au lycée.
- ❖ Ces dispositifs sont proposés aux élèves musiciens et danseurs qui souhaitent bénéficier du temps nécessaire au travail artistique dans le cadre d'un double cursus Lycée/Conservatoire.
- ❖ Les élèves doivent posséder des aptitudes artistiques, une rapidité d'assimilation et une bonne organisation et autonomie de travail.
- ❖ Les régimes scolaires proposés sont : l'externat, la demi-pension ou l'internat auprès de la Cité scolaire de la réussite ou du Lycée Mermoz.
- ❖ Dans le cadre de la filière TMD et Seconde générale HA, les études au CRR sont gratuites.
- ❖ De la seconde à la Terminale, l'élève reçoit une formation artistique complète, pratique un instrument, le chant ou la danse, et peut obtenir en fin de cursus un diplôme à valeur nationale. A partir du moment où l'élève est admis en classe à horaires aménagés, la dérogation du secteur scolaire est de droit.



## ANNEE SCOLAIRE 2018-2019

Enseignement	Etablissements Scolaires	Enseignement artistique
Seconde TMD/seconde HA Première TMD Terminale TMD	Lycée Georges Clemenceau 31 avenue Georges Clemenceau 34060 Montpellier Cedex 2  Tel : 04 67 06 03 33 Fax : 04 67 92 84 19  <a href="mailto:ce.0340039h@ac-montpellier.fr">ce.0340039h@ac-montpellier.fr</a>	Conservatoire à Rayonnement Régional de Montpellier Méditerranée Métropole  22 rue Lallemand 34000 Montpellier Tél. : 04 67 66 88 40 Fax : 04 67 66 88 59  <a href="mailto:scolarite.crr@montpellier3m.fr">scolarite.crr@montpellier3m.fr</a>

# LES MODALITES D'ADMISSION

## **1) Pour les élèves extérieurs au Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR)**

Faire une pré-inscription au concours d'entrée

- Pré-inscription en ligne : **à partir du 15 janvier 2018** sur le site internet du C.R.R. <http://conservatoire.montpellier3m.fr/> rubrique « inscription »

Clôture des inscriptions le **samedi 3 mars 2018**.

ou

- Pré-inscription papier : le dossier est à télécharger sur le site internet du C.R.R. <http://conservatoire.montpellier3m.fr/> ou à retirer auprès du secrétariat du Conservatoire (22 rue Lallemand - 34000 Montpellier - Tél. : 04 67 66 88 40) et à retourner dûment rempli au CRR **avant le samedi 3 mars 2018**.

Le concours d'entrée aura lieu

**le samedi 24 mars (Danse) ou 31 mars 2018 (Musique)**

Les candidats apporteront le jour-même les copies des bulletins scolaires de l'année en cours ainsi que, pour les danseurs, un certificat médical récent de non contre-indication pour la pratique de la danse.

## **2) Pour les élèves déjà au Conservatoire à Rayonnement Régional :**

- ❖ Ils sont dispensés de concours d'entrée
- ❖ Ils devront retirer la fiche de candidature à l'accueil du site de l'Archevêché **à partir du 15 janvier 2018**.
- ❖ Ils devront retourner le dossier complet, comprenant la fiche de candidature dûment remplie ainsi que les copies des bulletins scolaires de l'année en cours et une enveloppe timbrée **avant le 3 mars 2018**.
- ❖ Le dossier sera ensuite étudié par le C.R.R. et le Lycée Clémenceau
- ❖ La commission mixte CRR/Education nationale se tiendra le **2 mai 2018**
- ❖ Les résultats seront communiqués par le Rectorat au début du **mois de juin 2018**.

# TEST D'ADMISSIBILITE ET CONCOURS D'ENTREE

Concours d'Entrée Seconde et Première TMD/seconde HA :

Concours Danse : Samedi 24 mars 2018

Concours Musique : samedi 31 mars 2018

## Option instrument :

Le candidat :

- ❖ Joue un programme imposé par le Conservatoire (niveau Cycle III). Le programme des œuvres imposées sera disponible sur le site du Conservatoire <http://conservatoire.montpellier3m.fr/> et affiché au C.R.R. à **partir du 15 janvier 2018.**
- ❖ Se présente à un test de formation musicale (épreuves de lecture et d'écoute).
- ❖ Se présente lors d'un entretien individuel qui portera sur les motivations de l'élève à intégrer le double cursus.

## Option danse :

Le candidat réalise une prestation chorégraphique dans le cadre d'un cours donnée. Celle-ci ne nécessite aucune préparation spécifique mais tient compte de la correspondance niveau scolaire/niveau danse :

- fin de cycle II ou cycle III pour le concours d'entrée en 2<sup>nde</sup>
- cycle III pour le concours d'entrée en en 1<sup>ere</sup>

## ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT

Des plages horaires conséquentes sont libérées par l'Education Nationale pour les enseignements artistiques.

L'emploi du temps ci-dessous permet de visualiser les plages de temps réservés aux enseignements du lycée et du conservatoire dans la scolarité des 2de TMD et 2de HA horaires aménagés.

Lycée TMD	
Lycée 2de HA	
Conservatoire TMD	
Conservatoire 2de HA	

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	
8-9						
9-10						
10-11						
11-12						
12-13						
13-14						
14-15						
15-16						
16-17						
17-18						

## LE BACCALAUREAT TMD

Toutes les informations relatives au baccalauréat TMD sont disponibles sur le site Eduscol : <http://eduscol.education.fr/cid59924/serie-tmd.html>

- ❖ Le baccalauréat TMD, comme tous les autres, ouvre aussi la porte aux universités. Dans toutes les promotions, des bacheliers TMD s'orientent vers des cursus artistiques et non artistiques.
  
- ❖ Les résultats obtenus au Baccalauréat TMD au lycée Clémenceau sont excellents : 100 % de réussite depuis 2013.
  
- ❖ Les orientations artistiques sont majoritaires et diverses après le baccalauréat TMD : Conservatoires supérieurs, Pôle supérieurs nationaux, Université, Ecoles de danse supérieures, préparation aux Diplôme d'Etat en Musique ou Danse.

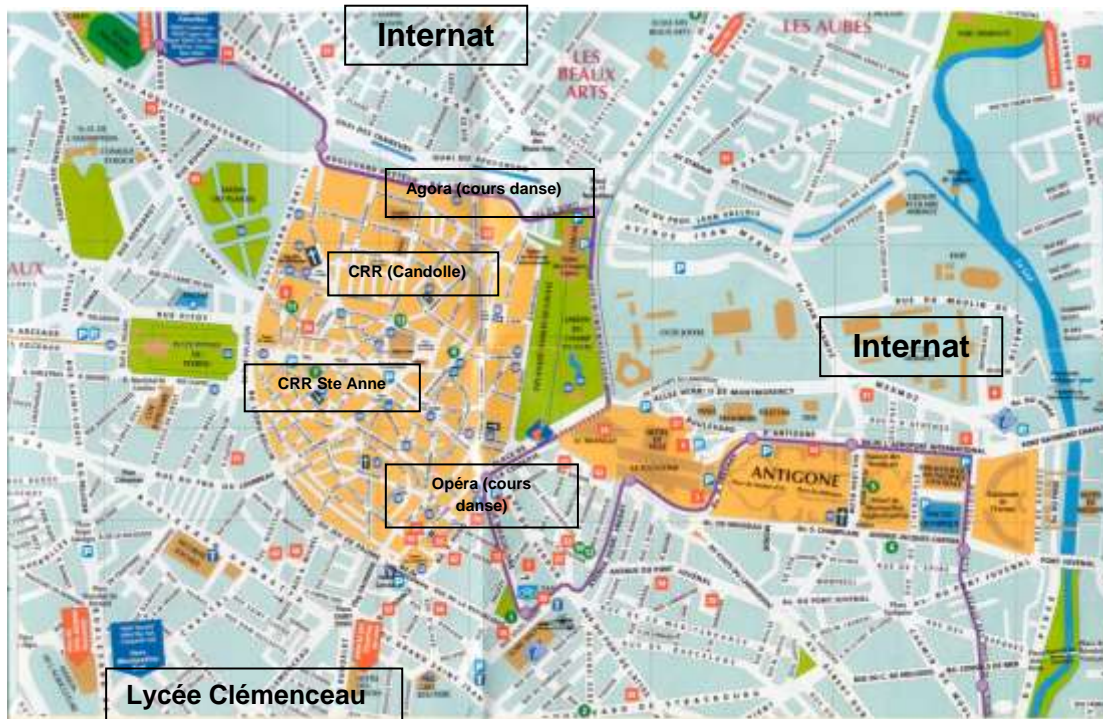
## L'ENSEIGNEMENT AU LYCEE

- ❖ **Pour la section TMD**, les cours dispensés au lycée se répartissent en deux catégories : les enseignements généraux et les enseignements professionnels ainsi qu'un atelier de deux heures/semaine.
- ❖ La section de Seconde, Première et Terminale TMD est dans le système scolaire actuel, le meilleur mode de formation pour de futurs professionnels de la musique et de la danse. Le programme des études se subdivise suivant l'emploi du temps ci - joint.
- ❖ **Pour la seconde générale HA** - Horaires Aménagés, les élèves suivent les enseignements généraux de la seconde et les enseignements professionnels de la série TMD. Ils sont **obligatoires** et essentiels dans leur parcours artistique.
- ❖ Les élèves bénéficient de conditions d'enseignement très individualisées car les effectifs des classes sont moins importants que dans les sections traditionnelles (24 élèves en seconde). **L'accueil des élèves dans la section TMD est prioritaire dans la classe.**
- ❖ **Les élèves de TMD peuvent à partir de la rentrée 2018-2019 choisir de poursuivre leur LV2.**
- ❖ A l'issue de la classe de seconde et à partir de l'avis formulé par le conseil de classe, les élèves peuvent décider de poursuivre leur filière TMD ou bien choisir une autre série générale ou technologique. Tout changement est soumis à l'avis favorable du lycée et du Conservatoire.
- ❖ A partir de la classe de première, les élèves de TMD restent un groupe autonome (cours au lycée le matin et au conservatoire l'après-midi) et les élèves orientés en série générale bénéficieront d'une plage horaire commune (un après-midi par semaine) pour leurs enseignements au Conservatoire.

	2de TMD		2de générale musique HA	
	DANSE	INSTRUMENT	DANSE	INSTRUMENT
<b>Enseignements généraux :</b>				
Français	4h	4h	4h	4h
Histoire-Géographie/Ens Moral/Connaissance du Monde contemporain	2h	2h	3h	3h
LV1 Anglais	3h	3h	3h	3h
LV2 Allemand	2h (option)	2h (option)	2h	2h
Mathématiques	4h	4h	4h	4h
EPS	2h	2h	2h	2h
Physique-Chimie	2h	2h	2h	2h
SVT			2h	2h
<b>Enseignements professionnels/Spécifiques :</b>				
Analyse Musicale		2h		2h
Histoire de la musique	2h	2h	2h	2h
Histoire de la danse et analyse musicale (danseurs)	2h		2h	
Atelier	2h	2h		



## LES LIEUX D'ENSEIGNEMENT



Les cours des élèves sont dispensés dans des lieux dédiés à l'enseignement mais aussi dans les institutions artistiques les plus prestigieuses de Montpellier où travaillent des professionnels de la musique et de la danse.

## PARTENARIAT & TMD

L'enseignement en filière TMD se fait en partenariat avec Montpellier Danse, ICI- Centre Chorégraphique National de Montpellier et l'Opéra et Orchestre National de Montpellier Occitanie Pyrénées- Méditerranée. Pendant tout leur cursus, les élèves vont à la rencontre des programmations des institutions, assistent aux spectacles, rencontrent les artistes et bénéficient d'atelier au sein de ses structures.

Un atelier de deux heures par semaine orienté sur la thématique « Parcours professionnel » permet de mettre en œuvre le travail en partenariat et la réflexion sur professionnalisation artistique.